

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ
ARRÊTÉ DU MAIRE

N°2020/031 -ADM

Département AUBE Canton NOGENT-SUR-SEINE Commune NOGENT-SUR-SEINE

Objet : Organisation municipale - Délégation de fonctions à Monsieur Pierre GUILBERT - Conseiller municipal

Le Maire de Nogent-sur-Seine

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-18 à L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 24 mai 2020 relative à l'élection du Maire,

Vu la délibération du Conseil municipal du 24 mars 2020 fixant à huit le nombre des adjoints au maire,

Vu la délibération du Conseil municipal du 24 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Considérant que le bon fonctionnement de l'administration communale et la satisfaction de l'intérêt général imposent une réactivité et une attention particulière sur les problématiques et les enjeux de la collectivité, justifiant ainsi qu'une délégation de fonctions soit donnée par le Maire à **Monsieur Pierre GUILBERT**,

ARRÊTÉ

Article 1 : Monsieur Pierre GUILBERT, conseiller municipal, est délégué aux ressources humaines au sein des services techniques municipaux, à la propreté urbaine et aux espaces verts, auprès de l'adjoint au maire chargé de l'environnement, du développement durable, de l'innovation et du cadre de vie, pour suivre particulièrement les affaires dans les domaines cités ci-dessous.

En appui et complémentarité à l'adjoint au maire chargé de l'environnement, du développement durable, de l'innovation et du cadre de vie :

- Définir la politique de gestion des ressources humaines au sein des services techniques municipaux ;
- Créer, aménager et suivre la gestion des espaces verts communaux (parcs et jardins) ;
- Assurer le suivi de la politique de propreté de la ville, y compris la mise en cohérence des actions de la collectivité avec celles conduites par la Communauté de Communes du Nogentais en matière de ramassage et de collecte des déchets;
- Lutter contre les pollutions urbaines comprenant notamment la pollution sonore, les tags et les nuisances animales ;
- Gérer, aménager et poursuivre le développement du Plan d'Eau du Monteuil.

Et au titre des Sapeurs-pompiers :

- Assurer la représentation du Maire lors de manifestations, cérémonies ou réunions organisées par le service départemental d'incendie et de secours ;
- Relations avec les associations correspondant au contenu de la délégation, à savoir instruction des demandes, attribution et suivi des subventions conformément aux délibérations du Conseil municipal.

Article 2 : Pour l'exercice de cette délégation, **Monsieur Pierre GUILBERT**, conseiller municipal, fera appel en tant que de besoin aux services municipaux, lesquels sont placés sous l'autorité du Maire. Est exclue de cette délégation, toute mesure ou décision concernant le personnel communal, excepté la participation légitime aux jurys de recrutement relatif au domaine de la délégation uniquement à la demande du Maire.

Article 3 : Etant déléguées sous la surveillance et la responsabilité du Maire, les fonctions confiées à **Monsieur Pierre GUILBERT**, conseiller municipal, s'exercent sur la base d'une information préalable du Maire des actions menées dans les domaines du champ de la délégation visés à l'article 1. Le bilan des actions menées fait l'objet d'une communication au Maire selon une périodicité mensuelle, au minimum.

Article 4 : Le présent arrêté figurera au recueil des actes administratifs, un exemplaire du présent arrêté sera remis à **Monsieur Pierre GUILBERT**, conseiller municipal, pour lui servir de titre dans l'exercice de ses fonctions, un sera transmis à madame la Sous-préfète et un autre à monsieur le Trésorier Municipal. Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution de cet arrêté.

Fait à Nogent-sur-Seine, le

26 MAI 2020



Le Maire

Estelle BOMBERGER-RIVOT

Acte rendu exécutoire après publication et notification le : 29 MAI 2020

Acte affiché le : 29 MAI 2020

SOUS-PRÉFECTURE
DE NOGENT-SUR-SEINE
Dépose à la Sous-Préfecture

le 29 MAI 2020



Le Maire

Estelle BOMBERGER-RIVOT

